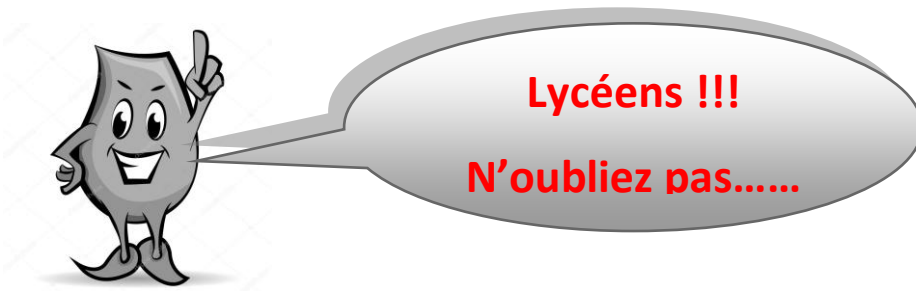


Quelques rappels et précisions par rapport au règlement intérieur



1. Respect

Le **respect**, la **confiance** et l'**honnêteté** des uns envers les autres sont les règles de base qui régissent la vie d'une communauté. C'est pourquoi, il est demandé aux élèves de **se respecter** mutuellement, d'être courtois et tolérants entre eux, d'être respectueux envers les professeurs, les personnels éducatifs et les personnes qui travaillent dans l'établissement. Concernant la vie affective, un comportement des plus discrets est exigé.

2. Ponctualité et Assiduité

La **ponctualité** et l'**assiduité** aux cours sont obligatoires et essentielles pour la réussite des élèves.

Les grilles sont fermées **de 9h10 à 11h10 / 13h50 à 15h35**

3. Tenue vestimentaire

L'élève doit avoir une **tenue vestimentaire correcte**, décente et adaptée aux exigences de l'établissement. A titre d'exemples : pas de jupes trop courtes, de vêtements moulants, de vêtements ou chaussures déchirés, pas de sous vêtements apparents, pas de tenues trop dénudées. Les pantalons doivent être portés décentement. L'élève réserve une tenue de sport (short, survêtement et maillot) pour le cours d'E.P.S qu'il apporte dans un sac réservé à cet effet. Dans le cas contraire, l'établissement se donne le droit de retenir l'élève à la vie scolaire et de joindre sa famille pour trouver rapidement une solution.

4. Téléphone portable

L'utilisation du téléphone portable est interdite dans les bâtiments. En cas de non-respect de cette règle, le téléphone de l'élève sera déposé dans le bureau du cadre éducatif et une sanction sera établie.

5. Sécurité et Hygiène

L'achat, la vente, la détention et la consommation d'alcool et de drogue sont strictement interdits dans l'établissement. En cas d'infraction à cette règle, le chef d'établissement avertira systématiquement les services de police et prendra les mesures qui s'imposent.

6. Entrées et sorties

Il est demandé aux élèves de ne pas se regrouper devant l'établissement. Les entrées et sorties de l'établissement **se font uniquement par l'allée piétonne de l'entrée principale**, ainsi tous les élèves doivent passer devant l'accueil de la vie scolaire à la « villa mon repos ». **Aucun autre accès n'est autorisé. Le parking est réservé au personnel de l'établissement.**

7. Usage des locaux et du matériel

Les élèves se doivent de respecter les locaux mis à leur disposition et prennent le plus grand soin du matériel qui leur est confié. **Toute dégradation pourra être facturée aux familles.**



Collégiens !!!
N'oubliez pas.....

1. Respect

Le **respect**, la **confiance** et l'**honnêteté** des uns envers les autres sont les règles de base qui régissent la vie d'une communauté. C'est pourquoi, il est demandé aux élèves de **se respecter** mutuellement, d'être courtois et tolérants entre eux, d'être respectueux envers les professeurs, les personnels éducatifs et les personnes qui travaillent dans l'établissement.

2. Ponctualité et Assiduité

La **ponctualité** et l'**assiduité** aux cours sont essentielles pour la réussite des élèves.

Les grilles sont fermées **de 9h10 à 11h10 / 13h50 à 15h35**

3. Tenue vestimentaire

L'élève doit avoir une tenue vestimentaire correcte, décente et adaptée aux exigences de l'établissement. A titre d'exemples : pas de jupes trop courtes, de vêtements moulants, de vêtements ou chaussures déchirés, pas de sous vêtements apparents, pas de tenues trop dénudées. Les pantalons doivent être portés décemment. L'élève réserve une tenue de sport (short, survêtement et maillot) pour le cours d'E.P.S qu'il apporte dans un sac réservé à cet effet. Dans le cas contraire, l'établissement se donne le droit de retenir l'élève à la vie scolaire et de joindre sa famille pour trouver rapidement une solution.

4. Téléphone portable **(Le téléphone est interdit)**

L'utilisation du téléphone portable est interdite dans l'enceinte de l'établissement. Il doit être éteint et rangé. En cas de besoin, l'élève utilisera le téléphone de la vie scolaire.

5. Sécurité et Hygiène

L'achat, la vente, la détention et la consommation d'alcool et de drogue sont strictement interdits dans l'établissement. En cas d'infraction à cette règle, le chef d'établissement avertira systématiquement les services de police et prendra les mesures qui s'imposent.

6. Entrées et sorties

Il est demandé aux élèves de ne pas se regrouper devant l'établissement. Les entrées et sorties de l'établissement **se font uniquement par l'allée piétonne de l'entrée principale**, ainsi tous les élèves doivent passer devant l'accueil de la vie scolaire à la « villa mon repos ». **Aucun autre accès n'est autorisé. Le parking est réservé au personnel de l'établissement.**

7. Usage des locaux et du matériel

Les élèves se doivent de respecter les locaux mis à leur disposition et prennent le plus grand soin du matériel qui leur est confié. **Toute dégradation pourra être facturée aux familles.**

Le Chef d'Établissement,
Séverine Garcia